



Avis du CSPNB sur la méthodologie du projet BioPIQuE, Prospective pour l'identification de questions émergentes pour les politiques publiques de biodiversité

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité a été saisi le 13 novembre 2013 par le Ministère en charge de l'écologie d'une demande d'avis relative à l'expertise BioPIQuE, prospective pour l'identification de questions émergentes pour les politiques publiques de biodiversité (rapport disponible sur le site : <http://biopique.agroparistech.fr/>).

1 Contexte et objet de la saisine

BioPIQuE est une expertise collective, pluri-disciplinaire et multi-acteurs, visant à identifier les questions émergentes pour les politiques publiques de biodiversité à l'horizon 2020. Elle a été commanditée par le MEDDE et réalisée par AgroParis-Tech. Le dispositif mis en place articule **plusieurs niveaux de participation** : une consultation à distance, ouverte à un public sensibilisé aux questions de biodiversité, avec deux séminaires d'experts et deux réunions de synthèse.

Conformément à la demande du ministère en charge de l'écologie, l'avis du CSPNB porte essentiellement sur la méthode employée dans le cadre d'une poursuite éventuelle de la démarche engagée. Les recommandations qui suivent ont été formulées sur la base de deux projets de rapports présentant la méthodologie utilisée et les questions émergentes identifiées. Un rapport final a été publié suite aux recommandations du CSPNB. Les recommandations concernent en premier lieu le processus de participation, les relations entre les questions émergentes de biodiversité et les politiques publiques, ainsi que le cadre général de l'étude et, en second lieu, quelques propositions d'amélioration du rapport final.

Synopsis de l'avis du CSPNB

Le CSPNB salue l'intérêt et la qualité de la démarche et du travail réalisé et recommande :

- **que certaines questions émergentes soient identifiées en prenant en compte l'échelle internationale et la nécessité de promouvoir d'autres politiques publiques à cette échelle ;**
- **que la composition du « groupe central » soit élargie à d'autres disciplines et que la part des sciences humaines et sociales soit renforcée (cf. 3) ;**

- que la consultation soit élargie à un public non directement concerné par les questions de biodiversité dans son domaine professionnel ;
- que le mode de consultation évolue vers une forme d'entretien par analyse de contenu ;
- que la prochaine consultation aborde de manière plus approfondie les autres politiques ayant des impacts sur la biodiversité (aménagement du territoire, agriculture, logement, développement industriel, préservation du paysage ou du patrimoine) ;
- que l'utilisation du consensus soit limitée, car il efface tout ce qui peut émerger de la "normalité" et laisse dans l'ombre des questions qui peuvent apparaître insignifiantes, mais qui en réalité sont le signe d'un problème réel.

2 Périmètre général de l'étude

Le CSPNB salue la démarche entreprise dans le cadre de BioPIQue et la pertinence des 25 questions émergentes qui ont été identifiées (cf. rapport Biopique). Le projet a fait le choix de limiter l'étude à la France métropolitaine (cf. p. 36 du rapport). L'exclusion des aires ultramarines prive de questions émergentes à l'échelle planétaire. La consultation de personnalités étrangères a également été exclue. Pour la poursuite de la démarche, la comparaison avec d'autres contextes politiques et géographiques ou sociaux serait profitable.

Par exemple, parmi les questions émergentes, « encourager les stratégies d'adaptation aux changements climatiques » est une nécessité, mais ne peut pas être dissociée de l'échelle internationale et de la nécessité de promouvoir d'autres politiques publiques à cette échelle (confer aussi la question A2 relative au comportement vertueux des entreprises en France et à l'étranger). Par ailleurs, en termes de santé humaine, comme des écosystèmes, il est difficile d'éluder le fait que REACH ne porte pas ses fruits, car l'objectif de réduire l'usage des pesticides de 50% est difficile à atteindre ; les substances dangereuses continueront à mettre à mal la biodiversité des milieux aquatiques (550 substances sont par exemple suspectées d'être des perturbateurs endocriniens).

Pour la poursuite du travail, le CSPNB suggère que certaines questions émergentes (notamment les questions A1 sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et A2 sur la montée en puissance des entreprises sur les questions de biodiversité) soient identifiées et étudiées, en prenant en compte l'échelle internationale et la nécessité de promouvoir d'autres politiques publiques à cette échelle.

3 Le processus de participation

Le CSPNB salue la démarche entreprise dans le cadre de BioPIQue et souligne que les différentes phases de la démarche suivent une logique claire et pertinente (cf. rapport BioPIQuE).

Le processus employé fait appel à un bureau de 5 experts, un « groupe central » composé des membres du bureau et de 18 scientifiques choisis pour leurs compétences dans le

domaine de la biodiversité et une consultation de plus de 58 personnes concernées par le domaine et interrogées sur internet d'après un questionnaire standardisé.

Le groupe central :

Le groupe central comporte de nombreux écologues et pourrait être renforcé pour ce qui est des représentants des sciences humaines et sociales (à noter que le seul sociologue présent est connu pour sa proximité avec les sciences écologiques). Les compétences respectives des membres du groupe mériteraient d'être davantage précisées. Suite à la réflexion du rapport d'étude provisoire reconnaissant que la composition du groupe est trop consensuelle, il nous paraît également qu'il serait intéressant pour bénéficier d'un vrai regard extérieur, d'inviter quelques « non experts » (des candidats) pour tester la pertinence sociétale des propositions formulées.

Le CSPNB souligne qu'un meilleur équilibre entre les différentes disciplines aurait effectivement pu apporter davantage d'enseignements sur les conséquences des questions émergentes relatives à la biodiversité dans les domaines de l'agriculture, des changements sociaux ou encore des effets localisés.

Le CSPNB suggère que la composition du groupe central soit élargie à d'autres disciplines et que la part des sciences humaines et sociales soit renforcée. En effet, c'est souvent aux marges des champs disciplinaires que peuvent être identifiées des pistes d'interrogation très pertinentes.

Le groupe « cœur » des personnes consultées et le mode de consultation:

Le public consulté sur internet était constitué de personnes qui, en raison de leur domaine professionnel, avaient un lien avec la biodiversité. Le CSPNB regrette que des personnes non reconnues pour leurs compétences en matière de biodiversité, mais reconnues pour leur vécu et leurs propres pratiques de la nature n'aient pas été consultées. En effet, en 2006 le CSPNB a rédigé des recommandations sur les « connaissances d'amateurs » et « savoirs locaux » et sur leurs apports en matière de connaissances sur les milieux et leur fonctionnement¹. L'interrogation de ce public permet d'identifier des processus « cachés », non forcément décelés par des approches scientifiques. Il y a là également une représentation conventionnelle du savoir et des connaissances que peuvent livrer des habitants d'un lieu dans leurs pratiques quotidiennes.

Le CSPNB souligne donc la nécessité d'avoir une consultation plus large auprès d'un public non directement concerné par les questions de biodiversité dans leur domaine professionnel.

Sur cet exercice, il y a eu 78 contributions pour 58 personnes contributrices non anonymes. D'autres contributeurs anonymes se sont prononcés sans qu'il soit possible de les dénombrer. Pour garantir une bonne signification des résultats et de leurs interrelations, il faudrait s'assurer, si l'exercice était renouvelé, que le nombre de personnes ayant contribué à l'enquête soit suffisant. En effet, il est établi que la pertinence des résultats atteint son maximum (ou presque, 99%) à partir de 70 individus pour un questionnement ouvert en entretien semi-directif. Le mode choisi, sous forme de

1 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/06-9.pdf>

questionnaire, est relativement conventionnel et ne permet pas d'établir des relations évidentes entre la biodiversité et d'autres domaines – le social, l'aménagement d'un territoire, etc.

Le CSPNB recommande que le mode de consultation évolue vers une forme d'entretien par analyse de contenu, méthode plus productive car elle permet d'établir des passerelles avec les autres domaines. Elle permet également, via l'analyse du langage, de tenir compte du caractère ambigu, contradictoire et flou des représentations sociales de la nature inhérentes à la pensée humaine. Le CSPNB précise qu'il n'est pas pertinent de tirer des conclusions univoques des réponses des personnes consultées. Toutefois, le CSPNB estime que divers modes de consultations complémentaires permettent de couvrir le champ des questions émergentes et de leurs implications.

4 Relations questions émergentes biodiversité – politiques publiques

Le processus de transfert des connaissances de la recherche vers l'action ne doit pas être considéré à sens unique. L'action en termes de politique publique génère également des données dont la recherche a besoin de se nourrir pour affiner ses analyses.

Le questionnaire utilisé se réfère de manière prioritaire aux politiques de biodiversité ; il ne tient pas, ou peu, compte des autres politiques (aménagement du territoire, agriculture, logement, développement industriel, préservation du paysage ou du patrimoine), bien qu'il évoque « les impacts sur d'autres objets naturels ou socio-économiques (espace agricole, eau, air, emploi, bien-être, etc.) ». Cette question est insuffisamment développée et, pour la poursuite de la démarche de prospective, devrait faire l'objet d'une section entière. La complexité des relations entre biodiversité et autres domaines du changement territorial, social et paysager mérite d'être étudiée et peut apporter des questions innovantes. Ainsi dans l'exemple des continuités écologiques, décrit dans le rapport, la question de l'usage que la société fait de ces continuités écologiques, en particulier les trames vertes et bleues, n'est pas abordée. Des travaux en sciences sociales ont étudié cette question. Ils montrent comment les trames vertes ou bleues sont détournées par l'urbanisme et l'aménagement du territoire, constituant des arguments pour contenir l'urbanisation ou constituer des réseaux de circulation, sans que l'objectif de maintien ou de production de la biodiversité soit prioritaire.

Le CSPNB recommande donc que la prochaine consultation aborde de manière plus approfondie les autres politiques ayant des impacts sur la biodiversité.

Par ailleurs, le choix de l'attribution des notes de plausibilité des questions émergentes a un inconvénient, celui d'éviter la mise en relation de la question émergente avec son contexte et les autres domaines évoqués ci-dessus. D'une certaine manière, elles font consensus et lissent les aspérités que représentent ces relations, bien que le rapport s'en défende à plusieurs reprises.

Le CSPNB recommande la limitation de l'utilisation du consensus qui efface tout ce qui peut émerger de la "normalité" et laisse dans l'ombre des questions qui peuvent apparaître insignifiantes, mais qui en réalité sont le signe d'un problème réel.